



# Grand Jeu : Ma lettre au Père Noël

## Article 1 - Organisation

L'association Centre Commerces Bourg (déclarée à la préfecture de l'Ain sous le numéro W012002150, dont le siège social est situé : 1 rue Joseph Bernier à 01000 Bourg-en-Bresse), organise du 15 novembre au 25 décembre 24, un jeu pour redynamiser le commerce de proximité dont les modalités sont détaillées dans le présent règlement.

## Article 2 – Participants et conditions de participation:

Le grand jeu est ouvert à toutes personnes physiques majeures. La participation à cette opération implique l'acceptation irrévocable et sans réserve du présent règlement.

## Article 3 - Prix:

L'opération verra les 10 participants tirés au sort, récompensés par 200€ de chèques cadeaux Centre Commerces Bourg chacun soit un total de 2000€ mis en jeu.

## Article 4 - Règlement

Les participants devront déposer leurs tickets agrafés au flyer dans l'une des urnes dédiées à cet effet chez l'un des commerçants adhérents ou à la boutique Centre Commerces Bourg 6 rue des bons enfants 01000 Bourg en Bresse.

La somme des tickets devra contenir un montant minimum de 200€ en tickets de caisse (ou factures) issus des commerces adhérents à Centre Commerces Bourg (voir liste ci- dessous) pour être éligible au remboursement de 200€ par enveloppe gagnante.

Les coordonnées des participants au jeu devront être lisiblement inscrites au dos de chaque flyer déposé. Possibilité de tenter sa chance et de gagner plusieurs fois.

Les gains mis en jeu sont de 2000€ au total répartis en 10 gagnants de 200€ chacun.

Les gagnants seront informés des modalités de remise de prix par téléphone ou mail.

La remise de prix se tiendra le jeudi 16 janvier 2025.

## Article 5 – Tirage au sort :

Le tirage au sort aura lieu le jeudi 9 janvier 2025. Les gagnant(e)s seront contacté(e)s individuellement par un représentant de l'association - par téléphone – ou par mail au plus tard le mardi 14 janvier 2025, pour les informer de leur gain et organiser la réception de leur lot.

## Article 6 - Droit à l'image :

Chaque gagnant s'engage à donner son accord concernant le droit à l'image notamment pour la publication des photographies réalisées lors de la soirée de remise de prix pour la promotion qui suivra l'opération. En cas de refus, le lot sera remis en jeu.

## Article 7 – Consultation du règlement

Ce règlement est consultable sur le site internet [www.centrecommercesbourg.fr](http://www.centrecommercesbourg.fr) ou sur simple demande à [contact@centrecommercesbourg.fr](mailto:contact@centrecommercesbourg.fr).